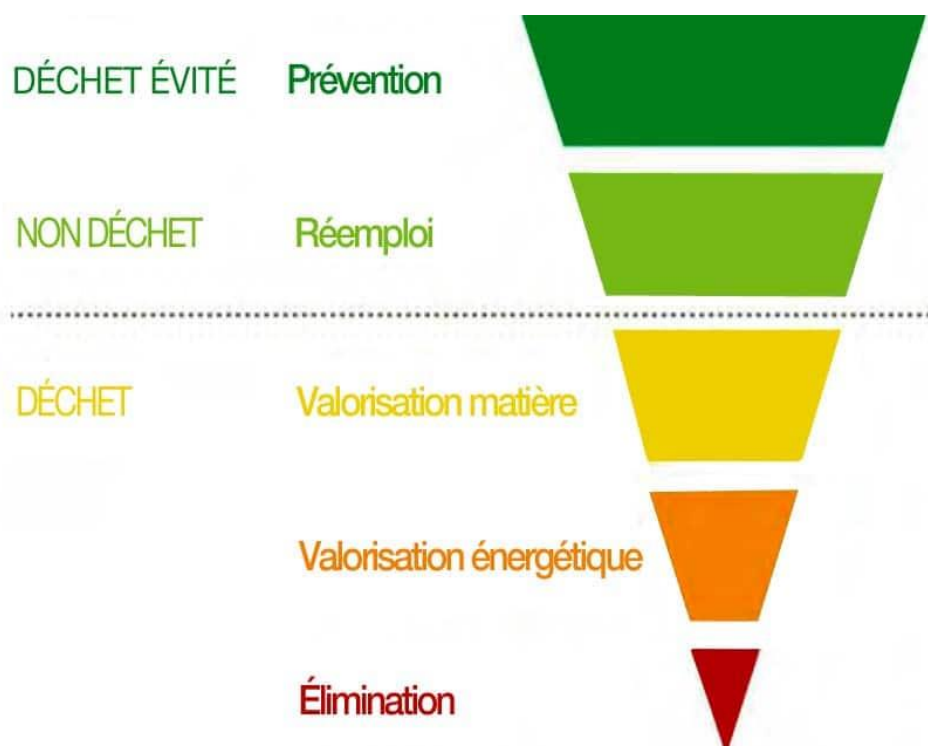


Sensibilisation Trackdéchets BPE - USID de Toulouse

1. Hiérarchie des modes de traitement



2. Tri à la source

L'objectif est de répondre aux enjeux écologiques actuels et à la pénurie de matières premières en se tournant vers une économie circulaire.

De manière générale, il y a 5 flux :

- Papier ;
- Métal ;
- Plastique ;
- Verre ;
- Bois.

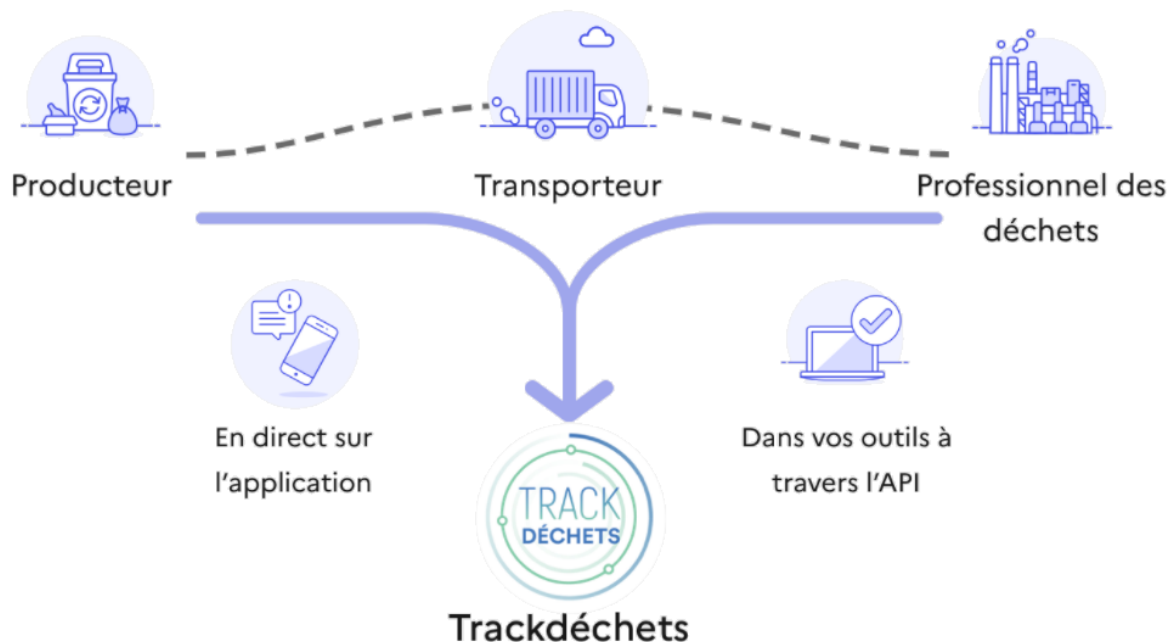
Sur les chantiers, le tri a 7 flux :

- Les 5 précédents ;
- Fractions minérales : béton, briques, tuiles et céramiques, pierres ;
- Plâtre

3. Traçabilité des déchets de l'ESID de Lyon

Pour quel type de déchets utiliser Trackdéchets ?

- Dangereux (DD) → réglementaire depuis le 1^{er} juillet 2022
- Non Dangereux (DND) → Non réglementaire, mais directive de l'ESID de Lyon



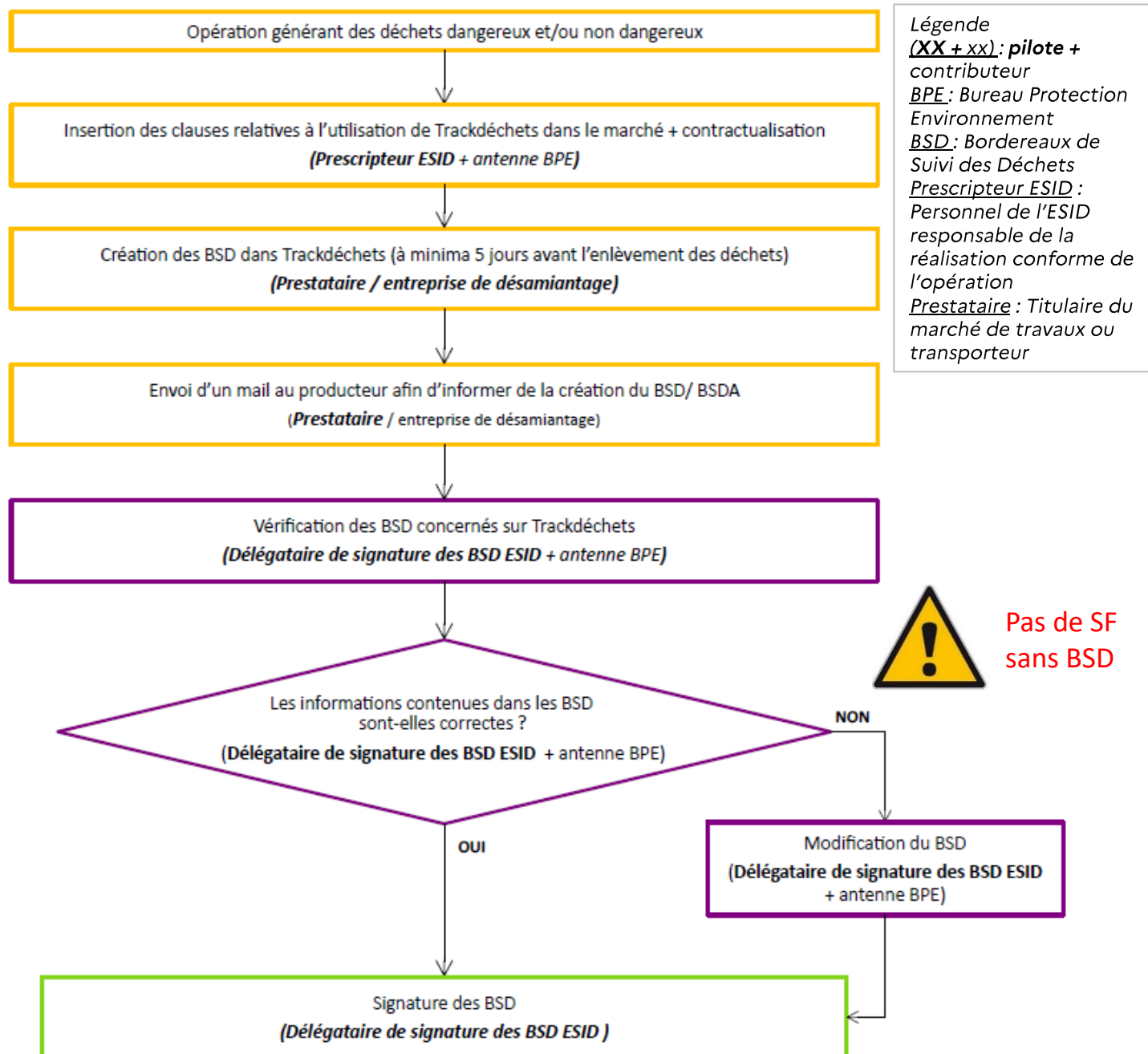
Qui peut disposer d'un accès au compte Trackdéchets de l'ESID ?

- ➔ Délégataires de signature par note du DIR n°604534/SID/ESID-LYN/DGP/BPE
 - DTIE ;
 - DCSID ;
 - DIR ESID ;
 - DO ;
 - Chef DI ;
 - Chef USID ;
 - Chef BOI ;
 - Chef PCO ;
 - Chef PMO ;
 - Chef CRPE ;
 - Suppléants des postes précités ;
 - Chef DGP ;
 - BPE.

Qui va créer les BSD/BSDA dans Trackdéchets ?

L'ESID ne pouvant pas créer les bordereaux pour tous les USIDs et antennes, il y a une délégation aux transporteurs ou titulaires du marché pour les rédiger en notre nom.

BSD	BSDA
1. Titulaire du marché de travaux ou transporteur des déchets	2. Entreprise de désamiantage 3. Titulaire du marché de travaux ou transporteur des déchets



Comment nommer les BSD ?

Le renommage des BSD est très important, il faut bien insister sur ce point. Cela permet de retrouver vos BSD dans la masse de tous ceux de l'ESID de Lyon et de réaliser les SF au mieux.

« USID TLS- code immeuble* - chantier XXXXXXXX** »

* N° G2D
 ** N° COSI

NB : Les BSDA ne peuvent pas être renommés, le lieu du chantier est alors capital.

Un fois le BSD créé il est d'usage que le titulaire ou le transporteur envoie un mail au chargé de travaux/missions/maintenance pour l'en informer. Ainsi vous pouvez transférer l'information au BPE, pour vérifier que le BSD est correctement renseigné, puis vous pourrez le faire signer par le chef USID ou son adjoint.

Le délai minimum de création du BSD avant intervention est de 5 jours.

Ci-dessous un exemple de mail reçu pour des BSDA.

Bonjour

Je viens de publier sur Track déchets 2 BSDA concernant le chantier de la DGA Balma bat 48 : sanitaire du réfectoire

	BSDA-20220728-XSG4HV9DE	ESID Lyon 13000190200274	ENTREPRISE BOURDARIOS 84725060200038	carrelage faïence plinthe	Initial
	BSDA-20220728-D12MDGSDA	ESID Lyon 13000190200274	ENTREPRISE BOURDARIOS 84725060200038	EPI	Initial

Est-ce que vous pouvez les valider avant vendredi ?

En effet, nous avons besoin de cette validation avant de pouvoir commencer les travaux de désamiantage.

Une fois le bordereau créé, voilà à quoi il ressemble. En jaune les points à vérifier.

Art. R. 541-45 du code de l'environnement. Textes réglementaires		Ministère de la Transition Ecologique Bordereau de suivi de déchets dangereux Récépissé TrackDéchets																			
J'émets un BSDDD pour : ☒ la prise en charge des déchets du producteur ☐ un autre détenteur ☐ un bordereau de tournée dédiée ☐ un bordereau d'annexe 1 ☐ créer un bordereau de regroupement, pour la personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (l'annexe 2 sera jointe automatiquement)																					
N° Bordereau : BSD-20231023-S1HE0GNKE (USID TLS_650440013P_D105245_S)																					
1.1 Producteur ou détenteur du déchet ☐ L'émetteur est un particulier ☐ L'émetteur est un navire étranger ☒ Entreprise française ☐ Entreprise étrangère N° SIRET : 13000190200274 RAISON SOCIALE : ESID Lyon Adresse complète : 22 AVENUE LECLERC 69007 Lyon Pays (le cas échéant) : France Tel : 05 67 45 00 38 Mail : usid-toulouse-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr Personne à contacter : USID TOULOUSE			2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement ☐ oui (cadres 13 à 19 à remplir) ☒ non ☒ Entreprise française ☐ Entreprise étrangère N° SIRET : 39519831000025 RAISON SOCIALE : SEPS (VALHYT) Adresse complète : AV MARIE CURIE Z.I DE LA POMME 31250 REVEL Pays (le cas échéant) : France Tel : 05 62 18 82 40 Mail : scazeres@seps-france.fr Personne à contacter : Mr CAZERES N° de CAP (le cas échéant) : 23130502 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 3																		
1.2 Point de collecte/chantier (si adresse différente de 1.1) Nom/raison sociale : ANTENNE TARBES LARREY Adresse : QUARTIER LARREY 1° RPH - RUE DE CRONSTADT 65000 TARBES Info libre : Collecte du 18/07/2023																					
1.3 Terres et sédiments Parcelle(s) : Coordonnée(s) GPS : Référence(s) laboratoire(s) : Identifiant(s) terrain (le cas échéant) : ☐ Un éco-organisme est responsable du déchet, de la collecte et/ou du traitement Raison sociale : SIREN :																					
3. Dénomination du déchet Code déchet : 13 05 02* Dénomination usuelle : Sédiments de séparateur/débourbeur Déchet dangereux : ☒ oui ☐ non Déchet contenant des POP ☐ oui ☒ non Consistance du déchet : ☒ solide ☐ pâteux ☐ liquide ☐ gazeux		4. Conditionnement <table><thead><tr><th>Nombre</th><th>Conditionnement</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>Benne</td></tr><tr><td>1</td><td>Citerne</td></tr><tr><td></td><td>Conditionné pour Pipeline</td></tr><tr><td></td><td>GRV</td></tr><tr><td></td><td>Fûts</td></tr><tr><td></td><td>Autre (à préciser)</td></tr><tr><td></td><td>COLIS (totaux)</td></tr></tbody></table>		Nombre	Conditionnement		Benne	1	Citerne		Conditionné pour Pipeline		GRV		Fûts		Autre (à préciser)		COLIS (totaux)	5. Quantité Tonne(s) : 6.7 ☐ Réelle ☒ Estimée "QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023	
Nombre	Conditionnement																				
	Benne																				
1	Citerne																				
	Conditionné pour Pipeline																				
	GRV																				
	Fûts																				
	Autre (à préciser)																				
	COLIS (totaux)																				
6. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) : UN 3295 DECHETS HYDROCARBURES LIQUIDES N.S.A., 3, III, (D/E) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT « DECHET CONFORMES AU 2.1.3.5.5 », « QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2 »																					

7. ☐ Négociant ☐ Courtier ☐ Entreprise française ☐ Entreprise étrangère Nom Prénom : Adresse complète : Pays (le cas échéant) : France Tel : Mail : Personne à contacter :		Récépissé n° : Département : Limite de validité : __/__/__
8. Collecteur-Transporteur ☒ Entreprise française ☐ Entreprise étrangère N° SIRET : 39519831000025 RAISON SOCIALE : SEPS (VALHYT) Adresse complète : AV MARIE CURIE Z.I DE LA POMME 31250 REVEL Pays (le cas échéant) : France Tel : 05 62 18 82 40 Mail : scazeres@seps-france.fr Personne à contacter : Mr CAZERES		Récépissé n° : 12822494 Département : 31 Limite de validité : 08/06/2028 Mode de transport : Route Immatriculation(s) : DR 889 EE Date de prise en charge : 17/11/2023 Nom et signature : Nicolas BERJAMIN
A REMPLIR PAR LA PERSONNE MORALE MENTIONNEE AU CADRE 1.1		
9. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 1.1 Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi. Nom : USID TOULOUSE Date : 17/11/2023 Signature :		
A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION		
10. Réception par l'installation visée au cadre 2 (ou 14) Quantité réelle présentée : 4.261 tonne(s) Date de présentation : 17/11/2023 Lot accepté : ☒ oui ☐ non ☐ partiellement Motif de refus (même partiel) : Date de signature : 16/01/2024 Nom : Mr LEFAUCONNIER Signature :	11. Réalisation de l'opération Code D/R de l'opération : R 3 Mode de traitement : Recyclage et les autres formes de valorisation de la matière Description : Traitement biologique Date de l'opération : 16/01/2024 ☐ Autorisation par arrêté préfectoral, à une rupture de traçabilité pour ce déchet. Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée. Nom : Mr LEFAUCONNIER Signature :	
12. Destination prévue ☐ Entreprise française ☐ Entreprise étrangère Nom Prénom : Adresse complète : Pays (le cas échéant) : France Tel : Mail : Personne à contacter :		
CODE D/R de traitement prévu : N° du document prévu à l'annexe I-B du règlement n°1013/2006 ou le numéro de notification et numéro de saisie du document prévue à l'annexe I-B du règlement N°1013/2006 (si connu) :		



Aucun nom de personnel du Minarm ne doit apparaître sur les BSD, seul votre ligne directe peut être renseignée. La « personne à contacter » est USID TLS Antenne XXX par exemple.

4. Gestion des terres excavées

Lorsque les terres sont excavées il faut savoir si nous les réutilisons ou non sur site.

S'ils restent sur site, ce ne sont pas des déchets. S'ils sortent du site ils deviennent des déchets.

Si elles sont réutilisées, il faut s'assurer qu'elles soient compatibles avec l'usage et qu'elles ne sont pas considérées comme source de pollution (cf. méthodologie SSP, historique du site...).

Si elles sont évacuées comme déchets, on priorise la hiérarchie des modes de traitement et on vise une réutilisation ou valorisation. En dernier recours, c'est l'élimination.

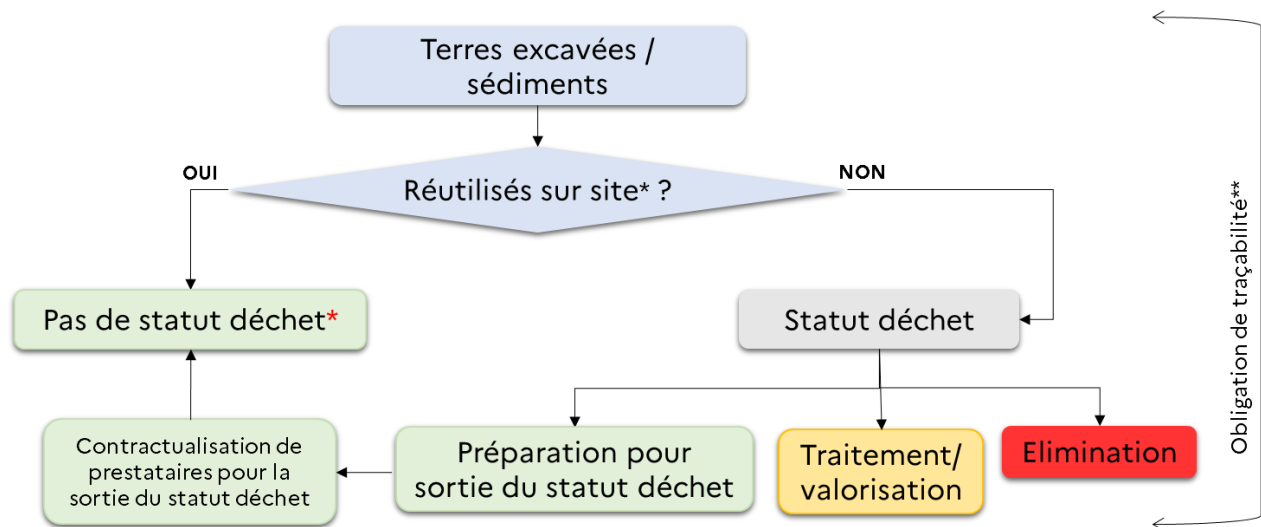


Figure 1

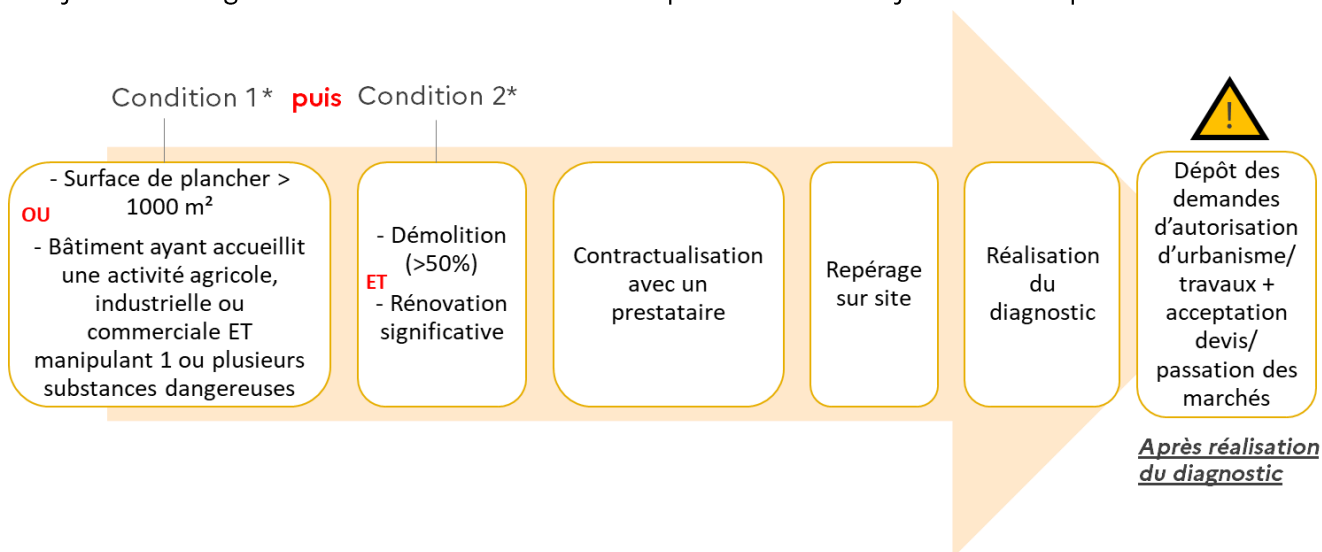
*Emprise des travaux, emprise foncière de l'IC, dans une limite de 30km parcourus par les terres. Indépendamment du statut de déchet, la réglementation SSP reste applicable à tout mouvement de terres sur site ou hors site.

** Si statut déchet : BSD sur Trackdéchets + renseignement de l'onglet « terres et sédiments » (n° parcelle, référence analyses...).

* Si matériaux compatibles avec l'usage du site, non considérés comme source de pollution concentrée au sens de la méthodologie Sites et sols pollués. Attention particulière à porter en cas de présence de substances organiques (se référer à l'antenne BPE)

5. Diagnostique Produits Équipements Matériaux Déchets (PEMD)

L'objectif est de gérer et d'identifier les ressources pouvant faire l'objet d'un réemploi.



La démolition est la destruction d'une partie majoritaires d'un Bâtiment.

Est considéré comme rénovation significative, la destruction ou le remplacement d'au moins 2 des éléments ci-dessous :

- Planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
- Cloisons extérieures
- Huisseries extérieures
- Cloisons intérieures
- Installations sanitaires et de plomberie
- Installations électriques
- Système de chauffage

Prenons quelques exemples pour bien comprendre

Opération de démolition ou de rénovation significative	Condition 1 sur les bâtiments - Surface cumulée de plancher > 1 000 m ² . et/ou - Ayant abrité une activité d'utilisation, de stockage, de fabrication, de distribution de substances dangereuses.	Condition 2 sur la nature des travaux - Démolition (au moins 50 % de la structure d'un bâti) - Rénovation significative (d'au moins 50 % , d'au moins 2 éléments de 2 nd œuvre).
A. Démolition d'un entrepôt de carton de 900 m ² qui n'a jamais stocké de produits dangereux	Surface plancher < 1 000 m ² → Condition non remplie	Démolition de 100 % du bâti → Condition remplie
A. Condition 2 seulement → PEMD NON obligatoire		
B. Démolition d'un entrepôt de carton de 1200 m ² qui n'a jamais stocké de produits dangereux	Surface plancher > 1 000 m ² → Condition 1 remplie	Démolition > à 50 % + Rénovation Significative (cloisons ext. + huisseries ext. + élec) → Condition remplie
B. Condition 1 + condition 2 → PEMD obligatoire		
C. Rénovation de 1 100 m ² d'un entrepôt de carton de 2 700 m ² qui n'a jamais stocké de produits dangereux	Surface plancher > 1 000 m ² → Condition remplie	Démolition < à 50 % → Condition non remplie
C. Condition 1 seulement → PEMD NON obligatoire		

Chaque cas étant particulier, une analyse sera nécessaire, contacter le BPE pour toute précision.
Pour rappel, le PEMD doit être transmis au BPE.

6. Contacts BPE

En cas de doute ou pour toute question, contactez nous ☺

- **Thomas PASCAUD**
 - thomas.pascaud@intradef.gouv.fr
 - 05 61 31 40 41 ou 869.311.40.41
- **Loreley LOUIS-TARDIEU**
 - loreley.louis-tardieu@intradef.gouv.fr
 - 05 61 31 39 90 ou 869.311.39.90
- Et vous passez à l'USID on est au bât 138 pièce 42 (point rouge)

